



Althena
Libère vos projets

DES SERVICES ET DES HOMMES POUR VOUS FACILITER LA VIE

Externalisation simple, rapide et fiable de votre administratif juridique, produits et techniques innovantes, assistance personnalisée, espace libre d'échange entre professionnels, recherche de documentation, retours d'expérience...

DES CONSEILS DE PRO, DES SERVICES EN PLUS

LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR :

Le fait d'installer un système de vidéosurveillance ou de le maintenir sans autorisation, de procéder à des enregistrements de vidéosurveillance sans autorisation, de ne pas les détruire dans le délai prévu, de les falsifier, d'entraver l'action de la commission départementale, de faire accéder des personnes non habilitées aux images ou d'utiliser ces images à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont autorisées est puni **de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 € d'amende.**

L'article 226-1 du Code pénal punit d'un **an d'emprisonnement et de 45.000 € d'amende** le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

- en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;
- en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

De la même façon, le non-respect des articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 du Code du travail qui imposent une information préalable du comité d'entreprise en cas de mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance peut également entraîner l'application de sanctions.

Libérez vos projets

Althena
Libère vos projets



Présentation de nos prestations :

Les packs administratifs

Althena
Libère vos projets

ALTHENA

Téléphone : +33(0)9 72 14 54 19

+33(0)9 72 14 54 20

Télécopie : +33(0)9 72 14 04 88

www.althena.fr

Les packs administratifs.

LA SIMPLICITE POUR VOUS,
LA SECURITE POUR VOS CLIENTS.

Audits, analyse, accompagnement et conduite de projets, élaboration de vos dossiers administratifs (Préfecture, CNIL, Droit du travail).

L'évolution, ces dernières années, de la réglementation relative à la vidéosurveillance a conduit ALTHENA à élaborer une prestation innovante qui permet aux professionnels de ce secteur de proposer à leur clientèle, ou de réaliser directement, l'élaboration de l'ensemble des documents administratifs nécessaires à l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance. Il s'agit d'une prestation simple, sécurisante et totalement personnalisée. Cette prestation est complétée par l'audit de conformité des dispositifs à l'arrêté ministériel du 3 août 2007.

Vous risquez de prendre goût à la liberté !

VOTRE CONFIANCE, NOUS LA GAGNONS TOUS LES JOURS

ALTHENA met à votre disposition, sur son site, en téléchargement, 2 formulaires de saisie : l'un portant notre logo, le second sans-logo pour que vous puissiez le transmettre vous-même à votre clientèle, en pièces jointes, par email. Dans les deux cas, le processus de traitement sera identique : un numéro de compte vous est remis qui permet de vous identifier comme étant à l'origine de la transmission du formulaire. Ce numéro est obligatoirement à saisir sur le formulaire. A la fin de la saisie, vous validez le formulaire pour expédition à ALTHENA. Après traitement, les documents administratifs relatifs à votre client vous sont expédiés afin que vous puissiez pleinement gérer votre relation clientèle. Un accès à votre espace personnel vous permet de suivre vos dossiers depuis notre back-office.

DU SENS ET UNE SIMPLICITE D'AVANCE

- Inscrivez-vous pour devenir client d'ALTHENA.
- Accédez à un espace privilégié (outils, informations, back-office, etc.).
- Téléchargez nos formulaires et diagrammes.
- Saisissez-y hors-ligne et bientôt en ligne les informations nécessaires à l'élaboration de votre pack administratif. Puis validez.
- Joignez-y vos plans, photos, etc. utiles à la compréhension de votre dispositif.
- Accédez au back office pour suivre le traitement de vos dossiers et à l'historique de vos commandes.
- Réglez votre commande et recevez en pièce jointe électronique codé votre pack administratif personnalisé.
- Signez et envoyez aux administrations.

CONTENU DU PACK ADMINISTRATIF :

- RAPPORT DE PRESENTATION COMPLET ET PERSONNALISE.
- CERFA PREFECTURE.
- PLAN DE MASSE.
- PLAN(S) DE DETAILS REGLEMENTAIRE AVEC LEGENDE.
- ATTESTATION COMMUNE DE CONFORMITE.
- MODELE D'AFFICHETTE D'INFORMATION AU PUBLIC REGLEMENTAIRE.
- FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCES AUX ENREGISTREMENTS.
- TABLEAU RECAPITULATIF DES CAMERAS ;
- FORMULAIRE CNIL.
- COURRIER D'INFORMATION AU PERSONNEL.

NOS PRESTATIONS DE BASE

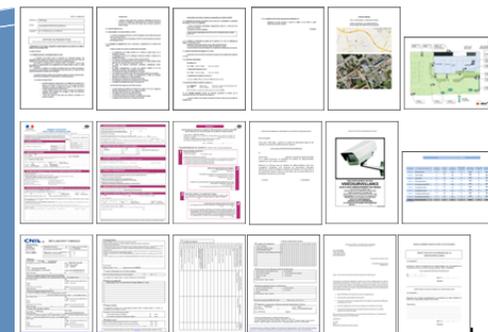
Qu'il s'agisse d'un pack simplifié (dispositifs de moins de 8 caméras), d'un pack complet (plus de 7 caméras) ou d'un pack périmètre, les prestations ALTHENA comprennent :

- ✓ L'exploitation du formulaire de saisie conçu par ALTHENA, transmis par voie électronique,
- ✓ La conception du dossier, Préfecture complet (y compris les plans de détail pour la procédure complète, des plans de périmètre et la description du dispositif pour la procédure périmètre),
- ✓ La conception du dossier CNIL,
- ✓ Le suivi téléphonique avec la Préfecture et la CNIL,
- ✓ La notice d'information au personnel (Droit du Travail),
- ✓ Les rappels téléphoniques vers le donneur d'ordre ou son client.
- ✓ La transmission par courrier électronique du dossier au donneur d'ordre ou son client pour signature avant transmission aux administrations.

NOS PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

En complément de cette prestation, ALTHENA vous propose :

- ✓ De prendre en charge la saisie du formulaire lors d'un échange téléphonique ou d'une réception du formulaire par fax,
- ✓ De réaliser sur site cette prestation en votre nom.
- ✓ La transmission à votre client ou à vous-même, par courrier postal, en LRAR de l'ensemble des documents pour signature,
- ✓ La rédaction d'une demande de dérogation destinée au Préfet afin d'obtenir une autorisation provisoire de mise en service du dispositif.
- ✓ La fourniture d'affichettes ou de panonceaux (adhésifs ou PVC) standards ou sur-mesure d'information des personnes conformes à la réglementation (CNIL/Préfectures),
- ✓ De réaliser les démarches antérieures auprès des Préfectures pour déterminer la situation actuelle d'un site avant déclaration.



NOS CLIENTS S'APPUIENT SUR NOS COMPETENCES, C'EST UNE QUESTION DE CONFIANCE.

contact@althena.fr